LPE • 2026–2027

Guide des parents

Bienvenue !

Nous sommes très heureux d'accueillir votre enfant dans un environnement chaleureux, multiculturel et bienveillant.

Nous ferons de notre mieux pour lui permettre de grandir, d'apprendre et de s'épanouir en toute sécurité.

Nous vous remercions sincèrement pour votre confiance et nous réjouissons de partager avec vous cette nouvelle année scolaire.

L'équipe de LPE

COMMENCER LA JOURNÉE DANS LE CALME ET LA CONFIANCE

Notre journée à l'école

1. L'accueil du matin est assuré par les enseignantes de 8 h 30 à 9 h 00.

2. La ponctualité est essentielle pour le bon déroulement des activités et pour l'organisation de la classe.

3. La journée commence par des jeux libres et de courts échanges avec l'enseignante, puis se poursuit avec le petit-déjeuner.

4. Après le petit-déjeuner : rituels, jeux de langage, histoires, comptines, mathématiques, graphisme, arts visuels, musique, motricité et temps au jardin.

5. **Après la semaine de la rentrée, vous pouvez prendre rendez-vous avec la psychologue scolaire et/ou la direction.**





UN EMPLOI DU TEMPS ADAPTÉ À CHAQUE ÂGE

Rythme, jeu et repos

1. Les activités, courtes et variées, durent de 15 à 35 minutes selon l'âge et la capacité d'attention des enfants.

2. Les temps de concentration alternent avec le mouvement, le repos, les moments calmes et les activités en intérieur ou en plein air. Des sorties sont également organisées.

3. Le déjeuner est servi entre 11 h 15 et 12 h 30. Les plus jeunes font la sieste après le repas.

4. Après le goûter, les enfants ont un moment de jeux libre jusqu'à l'heure de sortie.

5. **Sortie : Lundi au jeudi 15 h 30**
 Vendredi 14 h 00





ACCOMPAGNER CHAQUE ENFANT À SON PROPRE RYTHME

La période d'adaptation

1. Notre équipe expérimentée et bienveillante accompagne chaque enfant avec douceur, patience et attention. Nous encourageons les enfants à exprimer leurs émotions, les écoutons avec attention et restons auprès d'eux de manière rassurante.

2. Accueil personnalisé : chaque enfant est accueilli individuellement le matin afin qu'il se sente reconnu, attendu et en sécurité.

 En collaboration avec la psychologue scolaire, les enseignantes peuvent adapter le dispositif d'accueil aux besoins de chaque enfant.

 Notre psychologue scolaire accompagne les enfants et leurs familles pour favoriser une adaptation sereine.

3. Activités d'adaptation : des jeux attrayants facilitent la découverte du nouvel environnement.

4. **Rituels prévisibles : une journée structurée et des repères réguliers permettent à l'enfant d'anticiper ce qui l'attend de se sentir plus serein et en sécurité.**





MERCI D'INSCRIRE LE NOM DE VOTRE ENFANT SUR CHAQUE AFFAIRE

Fournitures scolaires



Tous les élèves

- Un cartable léger
- 4 photos d'identité
- Une paire de baskets sans lacets, laissée à l'école
- Une grande boîte de mouchoirs
- Une gourde
- Une tenue de rechange complète dans un sac plastique

2-3 ans

- 1 paquet de couches
- 1 grande boîte de mouchoirs de rechange
- 2 paquets de lingettes
- 1 paire de baskets confortables

3-4 ans

- 1 paquet de couches (si besoin)
- 1 grande boîte de mouchoirs de rechange
- 2 paquets de lingettes
- 1 paire de baskets confortables

Sieste

- 1 petite couverture
- 1 alèse
- 1 petit drap
- 1 petit oreiller et sa taie
- 1 doudou

Règlement intérieur

Article 1 —

Le présent règlement fixe les dispositions générales relatives au fonctionnement de l'école maternelle LPE Istanbul, située à Tarabya.

Élaboré par la direction, il peut être modifié lors d'une réunion du conseil d'école. Il est communiqué à tous les membres de la communauté scolaire et s'impose à chacun.

Article 2 —

L'enseignement est organisé en cycles. L'école maternelle correspond au cycle des apprentissages premiers et comprend les niveaux petite, moyenne et grande section.

Le conseil des enseignants réunit tous les enseignants de l'école maternelle et la direction. Il se réunit chaque semaine.



LE BIEN-ÊTRE DE L'ÉLÈVE EST UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Accompagnement, inscription et devoirs

Psychologue scolaire —

En cas de difficulté d'apprentissage ou de comportement, la situation est examinée par l'équipe éducative. La psychologue réalise l'évaluation nécessaire et partage les éléments utiles avec l'équipe.

Article 3 —

Les enfants remplissant les conditions d'inscription sont admis au statut d'élève sur décision de la direction.

Article 4 —

Devoirs des élèves :

• Fréquenter l'école régulièrement et ponctuellement, conformément au calendrier et aux horaires.

• Respecter les locaux, les espaces communs et le matériel scolaire.



Élèves et parents

Article 5 —

Il est interdit d'apporter des objets dangereux ou de valeur : jeux électroniques, téléphones, jouets personnels, bijoux, etc. Il est également interdit de rester dans les classes ou les couloirs pendant les récréations.

Remarque : chez les 2-3 ans et les 3-4 ans, les objets transitionnels tels que les doudous sont autorisés.

Article 6 —

Obligations des parents :

- Remettre à l'école tous les documents relatifs à la scolarité.
- Fournir le matériel demandé par les enseignants.
- Participer, autant que possible, aux réunions organisées pour les familles.
- Venir chercher l'enfant à l'heure prévue, sauf s'il utilise le transport scolaire.



INFORMEZ RAPIDEMENT L'ÉCOLE DE TOUT CHANGEMENT

Retards, absences et radiation

Article 7 —

En cas de retard ou d'absence, les parents doivent prévenir l'école au 0552 204 22 40.

Si une autre personne vient chercher l'enfant, son nom, son prénom et ses informations d'identité doivent être communiqués à l'avance au même numéro.

L'inscription peut être annulée après 20 jours consécutifs d'absence sans motif valable ou lorsque les paiements ne sont pas effectués dans le délai indiqué malgré le rappel de l'école.

Article 8 —

Les parents souhaitant retirer définitivement leur enfant doivent en informer la direction par écrit.



UN SYSTÈME DE RENDEZ-VOUS POUR UNE COMMUNICATION SEREINE

Rendez-vous et règles d’accès

Article 9 —

Les parents peuvent rencontrer la direction, l’administration, la psychologue scolaire ou les enseignants sur rendez-vous.

Article 10 —

Limites applicables aux parents :

- Ne pas rester dans l’école en dehors des horaires autorisés, sauf pour une démarche administrative.
- Ne pas entrer dans les classes sans autorisation.
- Ne pas solliciter un entretien avec les enseignants ou la direction sans rendez-vous.

Ces règles protègent le bon déroulement des apprentissages et la sécurité au sein de l’école.



Horaires de l’école

08 h 30	Ouverture de l’école
08 h 30 09 h 00	Accueil des élèves
12 h 00	Sortie des plus jeunes inscrits à mi-temps
15 h 30	Sortie du lundi au jeudi
14 h 00	Sortie vendredi

Afin de préserver l’organisation des enseignantes et le bon déroulement des activités, les enfants doivent arriver à l’heure.

CHAPITRE 7

Hygiène, santé et sécurité

Article 11 —

• Aucun médicament n’est administré à l’école. Les médicaments placés dans le sac de l’enfant ne seront pas utilisés.

• Si un enfant semble malade, l’école prévient la famille, qui doit venir le chercher dans les meilleurs délais.

• Les enfants dont le traitement n’est pas terminé doivent rester à la maison.

• Le personnel n’est pas habilité à pratiquer des soins médicaux ni à administrer antibiotiques, spray nasal, collyre, etc.

• En cas d’accident, la famille est immédiatement informée. Aucune intervention n’est réalisée sans son autorisation écrite. En cas de chute, l’enseignant peut appliquer une poche de glace.



Situations médicales particulières

1

En cas de maladie contagieuse, la famille doit prévenir l'école. Conformément à la politique de l'établissement, la direction peut informer les autres familles de la classe concernée.



2

En cas de maladie chronique, d'allergie ou de besoin alimentaire particulier, un certificat médical doit être remis au début de l'année. Selon la situation, un projet d'accueil individualisé (PAI) est établi avec un médecin.

3

L'école n'est pas tenue de fournir un repas adapté. Sur présentation annuelle d'un certificat médical complet, la direction peut autoriser la famille à apporter un repas spécifique dans le respect de la réglementation.

4

Un PAI est alors préparé avec la famille. L'école ne peut être tenue responsable d'une application incomplète du régime.

CHAPITRES 8 ET 9

Réseaux sociaux et sorties scolaires

Article 12 —

Les atteintes aux droits de la personnalité et à la vie privée, la diffamation, les insultes et les comportements contraires aux bonnes mœurs sont interdits et peuvent faire l'objet de sanctions pénales.

Le nom de famille et/ou l'image d'un élève ne sont publiés sur le site ou les réseaux sociaux de l'école qu'avec l'autorisation écrite des parents.

Article 13 —

Une autorisation est adressée aux familles avant chaque sortie. L'enfant ne peut pas participer si l'autorisation est refusée, incomplète ou non signée ; il reste alors à l'école.



Transport scolaire

Article 14 —

Pour garantir un transport sûr, l'élève est accompagné par un enseignant jusqu'au véhicule, à l'heure fixée et depuis la sortie réservée au transport scolaire.



Article 15 —

Pendant l'année scolaire 2026–2027, le service de transport est assuré sous la responsabilité de la société NCMA Turizm.

Les règles du transport scolaire seront envoyées aux familles dans un document séparé avant l'ouverture de l'école.

Le ramassage scolaire débutera le 7 septembre au matin.



ANNÉE SCOLAIRE 2026–2027

Calendrier des vacances

Vacances d’automne	Du vendredi 23 octobre 2026 après la classe au lundi 2 novembre 2026 au matin
Vacances de fin d’année	Du vendredi 18 décembre 2026 après la classe au lundi 4 janvier 2027 au matin
Vacances d’hiver	Du vendredi 26 février 2027 après la classe au lundi 8 mars 2027 au matin
Vacances de printemps	Du jeudi 22 avril 2027 après la classe au lundi 3 mai 2027 au matin
Jours fériés	29 octobre 2026 • 23 avril 2027 • 1er mai 2027 • 19 mai 2027
Fêtes religieuses	Les dates seront communiquées séparément.
Fin de l’année	25 juin 2027

Pendant les vacances et après la classe

1. Un service d'accueil sera organisé pour les enfants pendant les vacances scolaires de 15 jours.

2. Les informations détaillées — dates, horaires, inscription et programme — seront communiquées au cours de l'année.

3. Des ateliers périscolaires seront également proposés après la classe tout au long de l'année.

4. Le contenu, les horaires et les modalités d'inscription seront présentés aux familles à l'ouverture de l'école.





SUIVEZ LA VIE DE L'ÉCOLE AVEC CLASSDOJO

Communication avec les familles

1

L'école utilise ClassDojo pour communiquer avec les familles et faciliter le suivi de la scolarité de votre enfant.

L'application permet d'accéder aux activités de l'école, aux annonces de la classe et au portfolio de votre enfant.

2

Chaque semaine, les enseignants partagent des photos et vidéos des activités ainsi que des chansons, vidéos et liens vers des albums pour prolonger les apprentissages à la maison.

Important : activez les notifications pour recevoir les informations concernant les sorties, fêtes, projets et réunions.

Les nouvelles familles recevront un e-mail et un code QR afin de rejoindre la classe de leur enfant.



NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE

Contacts



Kudret KOÇ

Fondatrice

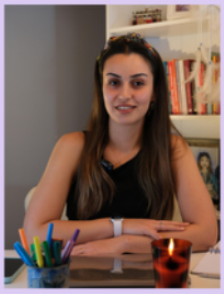
kkoc@lapetiteecole.com.tr



Selin Balkır Çetin

Directrice pédagogique

0505 037 60 47 •
selin.bcetin@lapetiteecole.com.tr



Zeynep Demir Çayırlı

Directrice d'établissement

0507 002 07 43 •
zeynep@lapetiteecole.com.tr



Irma Sürenyan

Assistante de direction

0552 204 22 40 •
irma.surenyan@lapetiteecole.com.tr



Pembe Gül Karaçay

Conseillère psychologique

pembe.gul@lapetiteecole.com.tr